



## taxe d'habitation +taxe audiovisuel

Par **cihad**, le **20/10/2008** à **09:43**

bonjour,

j'ai reçu ma taxe d'habitation + audiovisuel qui s'élève au total à 477 euros. Mais voilà nous avons un crédit auto qui est de 421 euros tous les mois + toutes les factures (assurances...) ils nous restent à peine 500 euros pour faire la fin du mois.

Nous avons deux enfants.

Est-ce qu'il y a quelque chose à faire pour qu'on m'exonère, ou qu'on m'enlève une partie de cette dette?

merci

Par **superve**, le **20/10/2008** à **12:15**

Bonjour

Vous pouvez faire une demande de remise gracieuse auprès du comptable public qui vous en demande le paiement. À défaut, vous pouvez également demander un étalement de cette taxe.

Votre demande peut ne pas être acceptée et rien n'y oblige le comptable.

Attention, faute de réponse avant la date d'échéance, vous devrez vous en acquitter sous peine de devoir payer les majorations.

NB : si votre situation est délicate, vous pouvez demander la suspension des échéances de votre prêt devant le juge d'instance (pour cela il faut que votre situation ait changé : chômage etc)

Bien cordialement.